

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et internet)*

*L'an deux mil vingt, le premier décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos en session ordinaire à la salle des fêtes de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.*

*Étaient présents : Denise BESCHON – Philippe BLANCHET – Annabelle BONNEAU – Philippe CORMIER – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Christelle MAUGUIN – Philippe PORTIER – Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIER – Charles-Robert LIAGRE – Aurélie FLUZAT*

*Était absente excusée : Isabelle LAURIER*

*Était absent non excusé : néant*

*Procuration : néant*

*Secrétaire de séance : Philippe BLANCHET*

*Date d'envoi des convocations : 26/11/2020*

---

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Deux nouvelles concessions au cimetière de 30 ans ont été accordées n° 355-I10-NC et 354-I9-NC pour 90 € chacune
- le maire a renoncé à faire valoir son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles AE n° 368 et 263 situées au quartier des Bénards
- un contrat de location a été signé avec la société LUMIPLAN pour l'installation d'un nouveau panneau lumineux sur une durée de 7 ans au tarif annuel TTC de 3 000 € maintenance comprise.

**SUBVENTIONS ET DON**

Le Conseil Municipal a voté les participations suivantes :

- Subvention pour le 11<sup>ème</sup> festival de la céramique des 2/3 octobre 2021 soit 100 € à verser sur l'exercice comptable 2021
- Versement en décembre d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'office des anciens combattants pour compenser le manque à gagner sur la collecte du Bleu de France du fait de sa suppression durant les cérémonies patriotiques 2020 à cause de la crise sanitaire
- Don immédiat de 100 € au fonds de soutien aux communes sinistrées des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex survenue en octobre.

**REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le règlement de la bibliothèque à destination des emprunteurs a été mis à jour avec les coordonnées de la nouvelle élue référente, Virginie VERNERET et de la gestionnaire, Catherine LAVRIEUX. Le fonctionnement du Point Net a été précisé : il s'agit de l'ordinateur mis à disposition gratuitement des administrés durant les heures d'ouverture de la bibliothèque afin qu'ils puissent effectuer leurs démarches administratives.

**DROIT DE PREFERENCE PARCELLE AO N° 160**

La commune a renoncé au droit de préférence dont elle dispose en vertu de l'article L 331-24 du code forestier sur les parcelles boisées de moins de 4 ha mises en vente. Il s'agissait de la parcelle AO n°160 située à la Chaise qui ne présente aucun intérêt particulier pour la municipalité.

**DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE SUR LES PARCELLES AL n° 192 à 196**

Un raccordement électrique a été autorisé en zone agricole pour permettre à un propriétaire de poser une clôture électrique, d'intervenir sur son terrain pour y soigner ses chevaux et d'y installer des caméras de surveillance. Ce branchement ne portera aucune atteinte à l'environnement.



**Le Maire, Patrice DUCHET**